

Les chiffres clés 2015 du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

Mis en place progressivement à partir de 2001, le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (rnv3p) regroupait en 2015 l'ensemble des centres de consultation de pathologies professionnelles (CCPP) au nombre de 31 répartis au niveau national et 8 services de santé au travail (SST).

Ses objectifs généraux sont de repérer et de caractériser dans un but de prévention les situations à risque en milieu de travail.

Pour cela, tous les problèmes de santé liés au travail (PST) identifiés au cours des consultations en CCPP, ainsi que les nouveaux PST diagnostiqués comme pathologies professionnelles en SST, sont enregistrés de manière standardisée dans une base de données nationale. L'analyse de ces données permet de documenter les expositions ou les activités liées à des pathologies d'intérêt, et d'identifier des couples exposition/pathologie ou des triades exposition/activité/pathologies émergentes.

Le réseau est aussi une plateforme d'échanges entre cliniciens et partenaires, notamment lors des réunions des différents groupes de travail thématiques (émergence, méthodologie et stratégie d'exploitation des données) qui se réunissent à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge du pilotage du réseau.

Une force supplémentaire du rnv3p est son intrication historique et sa complémentarité avec les acteurs de la prévention, en particulier au niveau des Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT).

Les partenaires du rnv3p, liés par un accord cadre étaient en 2015 :

- La Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS) ;
- La Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CC-MSA) ;
- L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) ;
- La Société française de médecine du travail (SFMT) ;
- L'Institut de veille sanitaire (InVS) devenu en 2016 Santé Publique France ;
- Le RSI a rejoint le réseau en 2017.

En 2015, 31 707 nouvelles consultations (30 353 dans les CCPP et 1 354 dans les SST) ont complété la base de données, représentant 18 611 nouveaux patients (17 305 dans les CCPP et 1 306 dans les SST). Ces patients étaient majoritairement des hommes (59,8% dans les CCPP et 52,1% dans les SST) et ils présentaient **19 787 nouveaux PST** (17 843 par les CCPP et 1 024 par les SST), un patient pouvant avoir deux PST différents.

L'âge moyen des patients enregistrés dans les CCPP était de 50 ans (52,3 ans chez l'homme et 46,7 ans chez la femme). Les patients étaient adressés essentiellement par leur médecin du travail (40,6%) mais aussi par des médecins spécialistes (23,4%) et des médecins généralistes (15,7%).

Le motif de la consultation était avant tout une demande d'aide au diagnostic de maladies d'origine professionnelle (57,6% des cas) (cf. Figure 1).

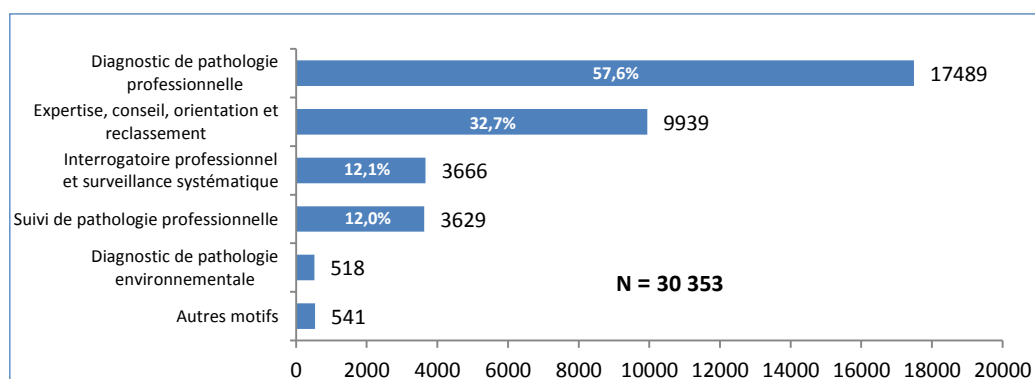


Figure 1 : Répartition des consultations enregistrées par les CCPP en 2015 selon le motif de venue des patients.

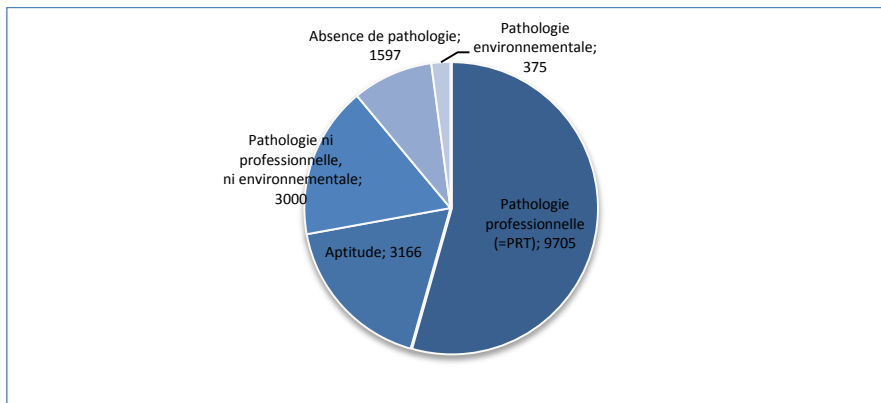


Figure 2 : Type de conclusion des PST à l'issue de la consultation en CCPP en 2015.

Les patients enregistrés dans les SST du réseau étaient plus jeunes, âgés en moyenne de 44,2 ans (45,8 ans chez l'homme et 42,5 ans chez la femme).

À l'issue de l'expertise réalisée par le médecin du CCPP, 54% (n = 9 705) des problèmes de santé au travail ayant motivé la consultation étaient considérés comme une pathologie professionnelle (cf. Figure 2), la probabilité d'une relation de causalité entre une exposition du patient à une nuisance pendant son travail et sa pathologie étant estimée comme non nulle (définissant un problème en relation avec le travail = PRT).

Plus de la moitié de ces PRT était liée à une seule exposition (55,4%).

Les pathologies observées au cours des consultations dans les CCPP étaient principalement des pathologies psychiques (22% de troubles mentaux et du comportement, surmenage et stress), des troubles musculo-squelettiques (19% de maladies du système ostéo-articulaire et du tissu conjonctif, notamment syndrome du canal carpien), des tumeurs malignes (14%) et des maladies de l'appareil respiratoire (12%). Dans les SST, on rencontrait majoritairement des troubles musculo-squelettiques (50%) et des pathologies psychiques (33 %).

Juliette BLOCH

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER:

Rapport d'activité 2015 du rnv3p:

<https://www.anses.fr/fr/content/rnv3p-le-reseau-national-de-vigilance-et-de-prevention-des-pathologies-professionnelles>